

Chasseneuil, le 27 janvier 2020

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« LES STRUCTURES D'EXERCICES : QUEL CHOIX POUR QUEL PROJET ? »

Grégory CANDELLE

vendredi 18 septembre 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est **de 210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués. Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du 18 septembre 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« LES STRUCTURES D'EXERCICES : QUEL CHOIX POUR QUEL PROJET ? »

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** (impératif)

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

LES STRUCTURES D'EXERCICES : QUEL CHOIX POUR QUEL PROJET ?

DATE

18SEP

LIEU

INFN - site de Poitiers
Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960
FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL

HORAIRES

09h00 – 17h00

INTERVENANT

Grégory CANDELLE, inspecteur comptable près la Cour d'appel de Bordeaux, auteur du guide de la comptabilité notariale.

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs, comptables

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les nouvelles structures d'exercice possible depuis la réforme initiée par la loi Croissance du 6 août 2015. Que dois-je faire le jour où je souhaite m'associer avec un ou plusieurs notaires, changer ou me rapprocher d'une autre structure existante « multi-offices » ? Quelles sont les conséquences sociales, fiscales et comptables au regard du montage retenu ? Avant de prendre une décision, il est essentiel de construire un projet et d'évaluer les perspectives de développement.

PRE-REQUIS

Toutes les Études sont concernées, vous êtes notaires individuels, créateurs ou en SCP et vous vous interrogez sur l'évolution de votre structure. Avant de procéder à un changement et/ou un rapprochement, il est nécessaire de réfléchir à votre projet d'entreprise et les conséquences de ce changement.

PEDAGOGIE

Retour d'expérience sur les différentes structures d'exercice et la bonne pratique pour un changement maîtrisé.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Présentation des différents montages juridiques possibles (Multi-offices, rapprochement ...);
- Le choix de la nouvelle structure juridique (SELARL, SARL, SAS ...);
- Les conséquences fiscales, sociales et financières ;
- Le formalisme : statuts, traité de cession, règlement intérieur, pacte d'associés, procès-verbal ... ;
- L'organisation du travail